



Liberté • Égalité • Fraternité  
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE  
PREMIER MINISTRE

**S . G . D . S . N**  
*Agence nationale de la sécurité  
des systèmes d'information*  
**CERTA**

Paris, le 13 juin 2008  
N° CERTA-2008-AVI-318

Affaire suivie par :  
CERTA

## AVIS DU CERTA

### Objet : Vulnérabilité du noyau Sun Solaris

---

Conditions d'utilisation de ce document : <http://www.certa.ssi.gouv.fr/certa/apropos.html>  
Dernière version de ce document : <http://www.certa.ssi.gouv.fr/site/CERTA-2008-AVI-318>

---

### Gestion du document

Référence	CERTA-2008-AVI-318
Titre	Vulnérabilité du noyau Sun Solaris
Date de la première version	13 juin 2008
Date de la dernière version	–
Source(s)	Bulletin de sécurité Sun du 11 juin 2008
Pièce(s) jointe(s)	Aucune

TAB. 1 – *Gestion du document*

Une gestion de version détaillée se trouve à la fin de ce document.

## 1 Risque

Déni de service.

## 2 Systèmes affectés

- Solaris 10 ;
- OpenSolaris de la version snv\_64 à la version snv\_92.

## 3 Résumé

Une vulnérabilité présente dans le noyau de Sun Solaris pour les plates-formes Sparc permet à un utilisateur local de provoquer un déni de service.

## 4 Description

Une vulnérabilité propre aux plates-formes UltraSPARC T2 et UltraSPARC T2+ est présente dans le noyau du système d'exploitation Sun Solaris. Cette faille peut être exploitée par un utilisateur local malintentionné pour provoquer un arrêt inopiné du système.

## **5 Solution**

Se référer au bulletin de sécurité de l'éditeur pour l'obtention des correctifs (cf. section Documentation).

## **6 Documentation**

- Bulletin de sécurité Sun Solaris #238688 du 11 juin 2008 :  
<http://sunsolve.sun.com/search/document.do?assetkey=1-66-238688-1>

## **Gestion détaillée du document**

**13 juin 2008** version initiale.